

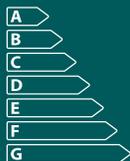


Cas concret d'une copropriété de 150 lots

DPE avant travaux : **F**

DPE après travaux : **C**

Gain énergétique : **51%**



A l'échelle de la résidence

Coût des travaux : 2 550 000€

— **Montant des aides : 1 096 500€**

MaPrimeRénov' Copropriété + CEE
+ aides territoriales

Reste à financer : 1 453 500 €

A l'échelle du lot

Coût des travaux : 17 000€

— **Montant des aides : 7 310€**

MaPrimeRénov' Copropriété + CEE
+ aides territoriales

Reste à financer : 9 690€

Reste à financer de 9 690€ soit **83,67€ par mois**
sur 10 ans (ECO Prêt-à-Taux-Zéro, caution incluse
et hors assurance).

Synergiec en bref

- SAS au capital d'1 M€.
- **1er courtier en banque du secteur** répertorié à l'Orias sous le n° 23008077.
- **Mandataire déposant CEE** (Certificats d'Economie d'Énergie).
- **Mandataire déposant administratif et financier de l'ANAH** pour l'instruction et le contrôle des dossiers MaPrimeRénov' Copropriétés.
- **Organisme de formation certifié Qualiopi** pour les filières du secteur : conseillers bancaires, installateurs, professionnels de l'immobilier, architectes, experts comptables, avocats...
- 120 rénovations de copropriétés accompagnées par nos équipes

Syndics de copropriété /
Conseils syndicaux / Architectes /
Bureaux d'étude

Rénovation des copropriétés

Passez à l'action !
Nos experts s'occupent de tout

 **synergiec**
Partenaire unique
du financement durable

POUR NOUS CONTACTER

✉ contact@synergiec.com
☎ **01 83 64 14 64**

service gratuit + prix d'un appel

📅 Du lundi au vendredi
de 9h à 18h
(hors jours fériés)

Notre accompagnement global :

Étudier vos besoins

Nous menons les études nécessaires à vos côtés : DPE, audit énergétique, diagnostic technique global (DTG) ou Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) selon les situations.

Nous préconisons les solutions les plus adaptées **en fonction de vos moyens** et de vos objectifs d'économie d'énergie, dans le respect de la réglementation.

Prendre en charge vos démarches administratives

Nous montons les dossiers et demandons pour vous **toutes les aides et subventions mobilisables** pour votre projet : MaPrimRénov' Copropriétés, primes Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) et aides des collectivités.

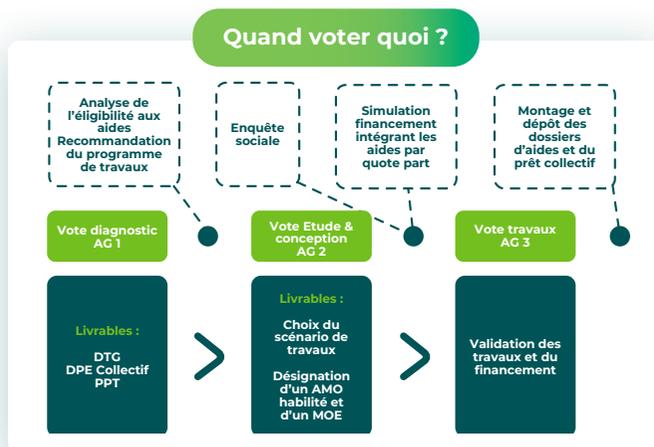
Financer le projet de rénovation

Nous négocions auprès de nos partenaires financiers les meilleures conditions pour **minimiser le reste à charge des copropriétaires** :

- prêt à taux zéro (Eco-PTZ), prêt collectif, prêts individuels,
- préfinancement des aides,
- assurances emprunteur collectives et individuelles offrant le meilleur rapport garantie/cotisation.

Nous instruisons simultanément les demandes d'aides et de prêts pour accélérer le processus.

Quand voter quoi ?



Nous participons à vos côtés aux **assemblées générales** et organisons des **permanences physiques** pour étudier les situations particulières de copropriétaires.

Garantir la qualité des travaux

Nous négocions une **assurance dommages-ouvrage au meilleur coût pour vos travaux**.

Obligatoire (loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, dite loi Spinetta), l'assurance dommages-ouvrage est régie par l'article L. 241-1 et suivants du Code des assurances et doit être souscrite **avant le démarrage des travaux**.

Elle a pour objet de financer la réparation d'éventuels dommages liés aux travaux qui compromettraient la solidité ou l'habitabilité de l'ouvrage.

Une plateforme digitale pour faciliter le vote des travaux

Accessible 24 h/24, 7 j/7 à toutes les parties prenantes, elle permet :

- ✓ Le suivi de l'avancement du projet avant, pendant et après les travaux.
- ✓ La réalisation du plan de financement à l'échelle de la résidence et du copropriétaire.
- ✓ Le recensement, l'envoi et le suivi des demandes d'information.
- ✓ La gestion en ligne des enquêtes sociales.

Trouver les meilleurs prestataires

Bureaux d'études, architectes, maîtres d'œuvre et entreprises de travaux : notre réseau de partenaires de confiance s'étend **partout en France**.

Renégocier les contrats de fourniture d'énergie

Nous négocions auprès de nos partenaires les conditions les plus **avantageuses** pour les copropriétaires.

Finaliser votre projet

Nous vous accompagnons dans la **réception du chantier**.

Nous déclenchons le **paiement des aides et des subventions**.

Nous accompagnons les propriétaires et résidents dans la **prise en main** de leurs nouveaux équipements et les informons sur les **éco-comportements**.

Nous rédigeons et tenons à jour un cahier d'information pour chaque logement (dématérialisé).

Le saviez-vous ?

En France, un quart du parc de résidences principales est constitué de copropriétés, soit 9 millions de logements et 540 000 copropriétés.



70% d'entre elles sont classées D, E, F ou G, soit les étiquettes énergétiques parmi les plus mauvaises.

Seulement 5% se sont déjà lancées dans un projet global de rénovation énergétique (source : ANAH 2022).